Informations de base

2008/2533(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le Timor-Oriental **Subject** 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** Timor-Leste	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
21/02/2008	Décision du Parlement	T6-0070/2008	Résumé
21/02/2008	Résultat du vote au parlement		
21/02/2008	Débat en plénière		Résumé
21/02/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2008/2533(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0079/2008	19/02/2008	
Proposition de résolution		B6-0086/2008	19/02/2008	
Proposition de résolution		B6-0090/2008	19/02/2008	
Proposition de résolution		B6-0093/2008	19/02/2008	
Proposition de résolution		B6-0095/2008	19/02/2008	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0070/2008	21/02/2008	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2008)1767	31/03/2008	

Résolution sur le Timor-Oriental

2008/2533(RSP) - 21/02/2008 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Suite au débat qui s'est tenu à l'Assemblée le 21 février 2008, le Parlement européen a adopté une résolution sur le Timor oriental condamnant avec véhémence la tentative d'assassinat du président Ramos-Horta ainsi que l'attentat perpétré simultanément contre le Premier ministre Xanana Gusmão. Il espère que le gouvernement timorais, conjointement avec le Président de la République en poste et le Parlement national timorais, pourra surmonter ces graves menaces pour la stabilité du pays et coopérer de manière à garantir le respect de l'ordre public et le fonctionnement normal des institutions démocratiques, conformément à la Constitution du pays.

Toutes les parties au Timor-Oriental sont invitées instamment à s'abstenir de toute violence et à engager le dialogue et participer au processus démocratique dans le cadre légal et constitutionnel, en contribuant ainsi à rétablir la stabilité sociale et politique.

Les députés demandent la conduite d'une enquête approfondie dans le cadre constitutionnel et légal de la République démocratique du Timor-Oriental, avec la coopération et le soutien internationaux nécessaires, visant à faire toute la lumière sur ce qui s'avère être une tentative de coup d'État et sur l'incapacité du système de sécurité du pays à traduire en justice les auteurs des attentats. Ils invitent par ailleurs les principales forces politiques, tant au pouvoir que dans l'opposition, à participer à un effort associant tous les partis en vue de parvenir d'urgence à un accord national sur les questions essentielles touchant au fonctionnement de l'État, comme le rôle des forces armées, la police et le renforcement du système judiciaire. Le Conseil et la Commission sont invités à demander aux autorités est-timoraises et à la MINUT d'interdire, de dissoudre et de désarmer les groupes paramilitaires, les gangs armés et les civils armés.

Concernant l'avenir, le Parlement demande aux institutions internationales de fournir un soutien accru pour couvrir les besoins du Timor-Oriental en vue de réformer le secteur de la sécurité, qui est fragile et politisé.

Les institutions de l'État est-timorais et la Mission intégrée dans Nations unies au Timor-Leste (MINUT) sont appelées à défendre l'État de droit, lutter contre l'impunité des crimes et à garantir le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme par toutes les parties au Timor-Oriental, notamment la police et les forces armées.

Le Parlement réaffirme en outre que le Timor-Oriental a besoin d'une aide politique, technique et financière pour la création de l'infrastructure et des structures administratives qui sont essentielles pour reprendre la mise en œuvre de son plan de développement, ainsi que pour relancer l'économie timoraise et promouvoir l'emploi. Dans ce contexte, l'Union et la communauté internationale, et en particulier les pays voisins et les membres de l'ANASE, sont invités à maintenir et à accélérer l'aide requise pour consolider la démocratie et la culture démocratique au Timor-Oriental, et à contribuer à l'extension urgente de la couverture médiatique à l'ensemble du pays, ainsi qu'au renforcement des réseaux d'éducation et de santé et des infrastructures en matière de logement, d'assainissement et d'approvisionnement en eau.

La Commission européenne est priée d'accélérer et d'achever l'installation d'une délégation pleinement opérationnelle à Dili.

Enfin, la résolution recommande l'envoi d'une délégation parlementaire ad hoc au Timor-Oriental pour réévaluer la situation politique, faire preuve de solidarité à l'égard des forces et institutions démocratiques et renouveler l'offre d'une aide du PE pour le fonctionnement démocratique du Parlement national.